

## PRÉFECTURE DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

Direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial  
Bureau des procédures environnementales et foncières

# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

COMMUNE DE GRANDCHAMP-DES-FONTAINES (maître d'ouvrage)

## Projet d'extension du cimetière communal

Par arrêté préfectoral n°2022/BPEF/137 en date du 10 juin 2022 une enquête publique est ouverte en mairie de **GRANDCHAMP-DES-FONTAINES (siège de l'enquête)**, pendant 16 jours consécutifs, **du lundi 4 juillet 2022 à 9h00 au mardi 19 juillet 2022 à 17h00 inclus**, portant sur la demande présentée par la commune de Grandchamp-des-Fontaines en vue d'obtenir l'autorisation d'extension du cimetière communal de Grandchamp-des-Fontaines.

M. Jany LARCHER, retraité de la DDTM, est désigné en qualité de commissaire-enquêteur. Le commissaire-enquêteur est chargé de diriger l'enquête et reçoit en personne les observations des intéressés à la mairie de **GRANDCHAMP-DES-FONTAINES** (25 avenue du Général de Gaulle – 44119 Grandchamp-des-Fontaines), aux jours et heures suivants et selon les modalités d'accueil du public en vigueur :

**Lundi 4 juillet 2022 de 9h00 à 12h00**

**Samedi 9 juillet de 9h00 à 12h00**

**Mercredi 13 juillet 2022 de 14h00 à 17h00**

**Mardi 19 juillet 2022 de 14h00 à 17h00**

Pendant la durée de l'enquête, le public peut prendre connaissance du dossier « papier » d'enquête publique et du dossier numérique sur un poste informatique, en mairie de GRANDCHAMP-DES-FONTAINES, aux jours et heures d'ouverture des services au public et selon les modalités d'accueil du public en vigueur. La consultation du dossier d'enquête publique est également possible directement sur le registre dématérialisé mis en place à l'adresse suivante : <https://www.registredemat.fr/cimetiere-grandchampdesfontaines> et accessible sur le site Internet des services de l'État en Loire-Atlantique (<http://www.loire-atlantique.gouv.fr>).

Le public peut consigner ses observations et propositions sur le registre d'enquête ouvert à cet effet en mairie de **GRANDCHAMP-DES-FONTAINES**. Les observations et propositions peuvent également être adressées par écrit au commissaire-enquêteur en mairie de **GRANDCHAMP-DES-FONTAINES** (25 avenue du Général de Gaulle – 44119 Grandchamp-des-Fontaines) ou par voie électronique à l'adresse suivante : [extension-cimetiere@registredemat.fr](mailto:extension-cimetiere@registredemat.fr). La taille des pièces jointes ne peut excéder 100Mo ; seuls les courriels reçus pendant le temps strict de l'enquête sont pris en compte.

Elles peuvent également être formulées directement sur le registre dématérialisé mis en place à l'adresse suivante : <https://www.registredemat.fr/cimetiere-grandchampdesfontaines> accessible depuis le site internet des Services de l'État en Loire-Atlantique (<http://www.loire-atlantique.gouv.fr>).

Les observations et propositions adressées par courrier électronique sont transférées sur le registre dématérialisé pour être portées à la connaissance du public dans les meilleurs délais. Les observations et propositions portées sur le registre « papier » et reçues par courrier sont également numérisées par la commune et transférées sur le registre dématérialisé pour être portées à la connaissance du public dans les meilleurs délais.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la préfecture de Loire-Atlantique (Direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial – bureau des procédures environnementales et foncières) dès la publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête.

Dès réception, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur sont publiés sur le site internet des services de l'État en Loire-Atlantique et mis à la disposition du public en mairie de **GRANDCHAMP-DES-FONTAINES**, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Toute information concernant le projet peut être demandée auprès de : Monsieur Gilles AUBEY - Responsable du pôle aménagement et cadre de vie à la Mairie de Grandchamp-des-Fontaines – 25 avenue du Général de Gaulle – 44119 Grandchamp-des-Fontaines ([contact@grandchampdesfontaines.fr](mailto:contact@grandchampdesfontaines.fr) / Tél. : 02 40 77 13 26).

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une autorisation d'extension du cimetière communal, délivrée par le préfet de la Loire-Atlantique, assortie de prescriptions ou un refus.